

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3837

11 décembre 2014

SOMMAIRE

Arminius Astoria (Luxembourg) S.à r.l.	184141	Homi Europe S.à r.l.	184130
Art Construct S.à r.l.	184176	Hop Lun Europe S.à r.l.	184130
Auris Finance S.A.	184140	Independence Trans Europe Lines Navy 2001 S.A.	184137
Baker Hughes Luxembourg S.à r.l.	184147	Innovative Business Development S.A.	184134
Banana S.à r.l.	184132	Jas (Mobile) S.A.	184131
Boucherie Meyrer S. à r. l.	184135	J.M. Leufgen A.G.	184131
Bruwier & Fils Sàrl	184138	JPL S.à r.l.	184136
CAE Investments	184153	La Dorada International S.A.	184137
Computer Team S.à r.l.	184139	Mapi SA/SPF	184140
Corestate SAND Holdco S.à r.l.	184150	MGE Neumunster Holdings S.à r.l.	184131
Espace Informatique S.A.	184134	MGE Remscheid SiteCo S.à r.l.	184133
Europa Luxco I S.à r.l.	184139	Microsoft Luxembourg USA Mobile SARL	184140
European Retail Asset Management (ERAM) S.à r.l.	184176	Moselle Properties S.à r.l.	184132
Fender SA	184136	München, Alte Akademie Holding S.à r.l.	184133
FerrocarrilBP1 S.à r.l.	184156	München, Alte Akademie II Beteiligung A S.à r.l.	184132
FerrocarrilBP1 S.à r.l.	184139	OSCAR International SCS SICAF-FIS	184134
F.G. International S.A.	184138	Patron Noosa Devco (Lane End) S.à r.l.	184135
FINOINVEST Spf S.A.	184133	Patron Noosa Propco (Earley) S.à r.l.	184135
Finuzzy S.A.	184130	ProLogis UK CCXXXV S.à r.l.	184136
Fita 2 S. à r.l.	184139	Rolaco Holding S.A.	184136
Frolan S.A.	184134	Skype Global S.à r.l.	184138
Frolan S.A.	184137	Société de Recherche Cosmétique S.à r.l.	184137
Frolan S.A.	184140	Time Century Luxembourg S.à r.l.	184143
Garage Alex Greischer S.à r.l.	184138		
Gas Natural Europe Luxembourg	184135		
Gebrüder Gilllessen PGmbH	184131		
G Invest S.A.	184132		
Goldbell	184130		
H.C. Van der Vorm Beheer S.à r.l.	184130		

Finuzzy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 150.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188290/9.

(140210785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Homi Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 99.436.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188351/10.

(140210954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Hop Lun Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 89.114.

Le bilan de la société au 31 mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Hop Lun Europe S.à r.l.

Référence de publication: 2014188342/11.

(140210926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

H.C. Van der Vorm Beheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H.C. van der Vorm Beheer S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014188335/11.

(140210890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Goldbell, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 62.874.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/11/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014188330/12.

(140211189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Jas (Mobile) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 109.387.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/11/2014.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014188379/12.

(140211182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

J.M. Leufgen A.G., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9907 Troisvierges, 76, route d'Asselborn.
R.C.S. Luxembourg B 103.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 de la société anonyme de droit belge, J.M. LEUFGEN A.G., avec siège social à B-4782 SCHÖNBERG, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 novembre 2014.

Pour J.M. LEUFGEN A.G.
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014188376/13.

(140210671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Gebrüder Gillessen PGmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.
R.C.S. Luxembourg B 93.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 de la société privée à responsabilité limitée, GEBRÜDER GILLESSEN PGMBH, avec siège social à B - 4782 SCHÖNBERG, Backesweg 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 27 novembre 2014.

Pour GEBRÜDER GILLESSEN PGmbH
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014188322/14.

(140211066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

MGE Neumunster Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.100,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 130.362.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société prises le 30 Septembre 2014:

L'associé unique de la Société décide conformément aux statuts de la Société:

D'accepter la démission de Monsieur Gary Bond en qualité de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 Septembre 2014.

De nommer M. Richard Michael Lee, né le 14 Janvier 1965 à Wallsend Upon Tyne, Royaume-Uni et domicilié professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530, Gasperich, Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 Septembre 2014.

Référence de publication: 2014187762/15.

(140209875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Banana S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.300,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188114/9.

(140211221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

G Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.280.

Remplace bilan et comptes de résultat déposé le 22.10.2014 numéro L140187356

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014188298/11.

(140211372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

München, Alte Akademie II Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 178.433.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 21. November 2014

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 21. November 2014 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Bernhard Jost, geboren am 07. Oktober 1973 in Gramsbach (Österreich), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.

- Herr Michael Robert, geboren am 14. August 1980 in Hermeskeil (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 21. November 2014 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2014187774/16.

(140209738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Moselle Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 129.734.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 septembre 2014, l'associé unique a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société

L'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Moselle Properties S.à r.l.

FIDES (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014187746/18.

(140210136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

FINOINVEST Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 51.410.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014188287/12.

(140211318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

München, Alte Akademie Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 178.383.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 21. November 2014

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 21. November 2014 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Bernhard Jost, geboren am 07. Oktober 1973 in Gramsbach (Österreich), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.

- Herr Michael Robert, geboren am 14. August 1980 in Hermeskeil (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 21. November 2014 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2014187772/16.

(140209740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

MGE Remscheid SiteCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 134.284.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique avec effet au 31 octobre 2014

1. Monsieur John Ralston a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Marc Bauwens a démissionné de son mandat de gérant.
3. Monsieur Emmanuel Cronier, né le 15 juin 1967 à Paris (France), demeurant à 94130 Nogent sur Marne, France, 14, rue Edmond Vitry, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Mark Epstein, né le 15 décembre 1956 à Illinois, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à c/o McArthurGlen UK Limited, Nations House, 103 Wigmore Street, W1U 1WH Londres (Royaume-Uni), a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Richard Lee, gérant et président du conseil de gérance
- Monsieur Emmanuel Cronier, gérant
- Monsieur Mark Epstein, gérant

Veillez prendre note que l'associée unique MGE Remscheid Holdings S.à r.l. a transféré son siège avec effet au 15 août 2014 à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour MGE Remscheid SiteCo S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014187765/26.

(140210065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Frolan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.
R.C.S. Luxembourg B 58.159.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2014188293/12.

(140210879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

IBD, Innovative Business Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.
R.C.S. Luxembourg B 119.350.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INNOVATIVE BUSINESS DEVELOPMENT S.A.

Jean-Paul MULLER / Martine VAN NEROM

Administrateur délégué / Administrateur

Référence de publication: 2014188356/13.

(140210793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Espace Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 96.087.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Pour: ESPACE INFORMATIQUE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014188257/14.

(140211068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

OSCAR International SCS SICAF-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 177.409.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. November 2014.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2014187809/15.

(140210512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Boucherie Meyrer S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 32, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 55.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014188127/10.

(140211094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Gas Natural Europe Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la société de droit étranger Gas Natural Europe S.A.S. située en France
ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014188303/11.

(140210867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Patron Noosa Devco (Lane End) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 169.096.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 21 novembre 2014 que Grace Lodge Care Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg B152.615, a cédé les 20.000 parts sociales qu'elle détenait dans la société à Patron Noosa Propco (Lane End) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré au R.C.S Luxembourg B 190.947.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2014187816/16.

(140209637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Patron Noosa Propco (Earley) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.333.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 21 novembre 2014 que Grace Lodge care Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B152.615, a cédé les 20,000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Patron Healthcare (Earley) LP, ayant son siège social Suite 7B & 8B, 50 Town Range, GX11 1AA Gibraltar, enregistrée sous le numéro 136, représenté par son associé commandité, Patron Healthcare GP 2 Limited, ayant son siège social Suite 7B & 8B, 50 Town Range, GX11 1AA Gibraltar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2014187817/17.

(140209640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Fender SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 108.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188278/9.

(140210958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

JPL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 14, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 100.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Serge CHRISTIAN / Sandrine KLEIN
Gérant / Gérante

Référence de publication: 2014188383/11.

(140211236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Rolaco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 15.478.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 04 Août 2014

Sixième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège de la société du 11A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROLACO HOLDING S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014187887/14.

(140210119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

ProLogis UK CCXXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 123.162.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 25 novembre 2014, cent soixante-treize mille (173,000) parts sociales détenues dans la Société, Prologis Holding XI (A) BV ont été transférées à Prologis UK Holding VI BV ayant son siège social à Gustav Mahlerplein 17, 1082 MS Amsterdam, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

Prologis UK Holding VI BV	173,000 parts
Total	173,000 parts sociales

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk
Gérant

Référence de publication: 2014187826/20.

(140209757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Frolan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.
R.C.S. Luxembourg B 58.159.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signatures

Référence de publication: 2014188294/12.

(140210880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Independence Trans Europe Lines Navy 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.668.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.
Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN
Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2014188369/13.

(140211141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

La Dorada International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 64.509.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014188398/14.

(140211185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Société de Recherche Cosmétique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.050.000,00.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 4, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 168.847.

I. Par résolutions prises en date du 31 octobre 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 4, place de Paris, L-2314 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2014.

II. Le siège social de l'associé unique, Proprielle S.à r.l., a changé et est désormais au 4, place de Paris, L-2314 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187914/15.

(140210132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Garage Alex Greischer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 8, Op der Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.270.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GARAGE ALEX GREISCHER S.à r.l.

Référence de publication: 2014188314/10.

(140210571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Bruwier & Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 106.038.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2014188130/10.

(140210688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

F.G. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 365, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.328.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014188268/14.

(140211250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 141.496.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 19 novembre 2014

En date du 19 novembre 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution de nommer Monsieur Lauri PAAL, né le 13 juillet 1976 à Tallinn, Estonie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Lauri PAAL
- Monsieur Benjamin Owen ORNDORFF
- Monsieur Keith Ranger DOLLIVER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Skype Global S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014187910/20.

(140209865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Computer Team S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 23.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188196/9.

(140210540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

FerrocarrilBP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 190.824.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014187561/14.

(140210154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Europa Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.020.428,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.036.

Par résolutions signées en date du 24 novembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Philippe Delrée, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet au 31 octobre 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Fabian Sires, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant B, avec effet au 31 octobre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187527/15.

(140210103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Fita 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 1.086.275,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 124.931.

L'adresse des associés suivants, a changé comme suit;

Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 6DJ Guernesey

- Permira Europe II L.P.1

- Permira Europe II L.P.2

- Permira Europe II Co-Investment Scheme

- Schroder Ventures investments Limited

Séverine Michel

Liquidateur

Référence de publication: 2014187564/16.

(140210236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Auris Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 146.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188089/9.

(140210946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Mapi SA/SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 73.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014188433/11.

(140210799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Frolan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.
R.C.S. Luxembourg B 58.159.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2014188295/12.

(140210881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Microsoft Luxembourg USA Mobile SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 180.480.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 19 novembre 2014

En date du 19 novembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer DELOITTE S.A. de son mandat de réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Lauri PAAL, né le 13 juillet 1976 à Tallinn, Estonie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg en tant que nouveau gérant la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Lauri PAAL
- Monsieur Benjamin ORNDORFF
- Monsieur Keith DOLLIVER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Microsoft Luxembourg USA Mobile SARL

Signature

Référence de publication: 2014187740/22.

(140209949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Arminius Astoria (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.352.

In the year two thousand fourteen, on the twentieth day of the month of November,
Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Arminius Property (Jersey) Limited, a limited liability company established under the laws of Jersey, Channel Islands, with registered office at No. 20 Commercial Buildings, St Helier, JE2 3NB Jersey and registered with the Register of Limited Companies under number 94768 (hereafter, the "Shareholder"),

hereby represented by Me Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 18 November 2014, which, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of Arminius Astoria (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.352 (the "Company"), incorporated on 25 November 2008 pursuant to a deed of Maître Karine Reuter, notary currently residing in Pétange, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3015 of 23 December 2008. The articles of incorporation of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 9 November 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2412 of 10 December 2009.

The Shareholder, represented as stated above, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following Agenda:

Agenda

- 1 Dissolution and liquidation of the Company.
- 2 Appointment of a liquidator.
- 3 Determination of the powers granted to the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder appoints as liquidator FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 12,400.-, with registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 96.848 (the "Liquidator").

Third resolution

The Shareholder resolves to grant the Liquidator, in the exercise of his functions, the broadest powers to execute all acts of administration, management and disposal concerning the Company, no matter the nature or the size of the operation.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations, delegate to one or several proxies parts of his powers as he deems fit and for the duration set by him.

The Liquidator will hold the corporate signature and will be authorized to represent the Company towards third parties, notably in legal proceedings, as claimant or defendant.

The Liquidator may choose to waive all property or similar rights, pledges or action for rescission, grant release, with or without receipt, of the registration of any pledge, seizure or other opposition.

The Company in liquidation is bound validly and without limitation towards third parties by the signature of the Liquidator, for all acts, including those involving any public officer or notary.

Furthermore, the Shareholder resolves to authorize the Liquidator, at his sole discretion, to distribute advance payments in cash and/or in kind of the liquidation proceeds (*boni de liquidation*), to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Costs

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. In the event of any discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois de novembre,

Par-devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu,

Arminius Property (Jersey) Limited, une société à responsabilité limitée de droit de Jersey, Iles Anglo-Normandes, établie et ayant son siège social au No. 20 Commercial Buildings, St Helier, JE2 3NB Jersey, inscrite au Registre des Sociétés à Responsabilité Limitée de Jersey sous le numéro 94768 (ci-après, l'“Associé”),

représentée par Me Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée 18 novembre 2014, laquelle, signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante est l'associé unique d'Arminius Astoria (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.352 (la “Société”), constituée par acte de Maître Karine Reuter, notaire actuellement de résidence à Pétange, en date du 25 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3015 du 23 décembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 9 novembre 2009 par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2412 du 10 décembre 2009.

L'Associé, représenté tel que décrit plus haut, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
- 4 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de dissoudre la Société et de mettre celle-ci en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé désigne comme liquidateur FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.400,- et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 96.848 (le “Liquidateur”).

Troisième résolution

L'Associé décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes en espèces et/ou en nature sur le boni de liquidation, aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-) sont à charge de la Société.

Le notaire soussignée qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: P.-A. LECKANTRE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2014. Relation: DIE/2014/14985. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187359/128.

(140210225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Time Century Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 192.033.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-sept novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme «VRUCHT HOLDING S.A.», avec siège social à L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.516,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Time Century Luxembourg S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à cinq millions sept cent cinquante mille euros (EUR 5.750.000,-) représenté par cinquante-sept mille cinq cent (57.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit, avec ou sans annulation de parts, en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés les cinquante-sept mille cinq cent (57.500) parts sociales ont été souscrites par la société «VRUCHT HOLDING S.A.» précitée, et ont été entièrement libérées moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme cinq millions sept-cent cinquante mille (EUR 5.750.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Décision des associés

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont désignés comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Stéphane ALLART, expert-comptable, né le 19 février 1981 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté;

Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2014. Relation GRE/2014/4568. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014185234/208.

(140208319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Baker Hughes Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.434.045,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 130.025.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of Baker Hughes Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130025 and having a share capital of USD 1,434,045 (the Company), incorporated on 6 July 2007 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C), n° 1901 dated 6 September 2007. The articles of association of the Company (the Articles) were amended on 27 March 2008 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, published in the Official Gazette n° 1344 dated 2 June 2008.

There appears:

Baker Hughes Luxembourg Holdings SCA, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), with its registered office at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 13186 (the Sole Shareholder)

hereby represented by Annick Braquet, private employee, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached (as Schedule 1) to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 1,434,045 (one million four hundred and thirty-four thousand forty-five dollars of the United States of America) represented by 1,434,045 (one million four hundred and thirty-four thousand forty-five) shares having a nominal value of USD 1 (one dollar of the United States of America) each; and

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Approval of the pro forma accounts of the Company for the period from 1 January 2014 to 12 November 2014 (up to and excluding liquidation) (the Pro forma Accounts);
3. Decision to give discharge (quitus) to the managers for the execution of their mandate and duties;
4. Decision to appoint Mr François Cadieux, professionally residing at Place Terribilini 1, 1260 Nyon, Switzerland, as liquidator (liquidateur) (the Liquidator);
5. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company by granting to the Liquidator all the powers provided by the articles 144 et seq. of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and in particular the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the

Company's shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities; and

6. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to approve and hereby approves the Pro Forma Accounts (attached hereto as Schedule 2).

Third resolution

The Meeting resolves to give discharge (quitus) to the managers for the execution of their mandate and duties.

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint Mr François Cadieux, professionally residing at Place Terribilini 1, 1260 Nyon, Switzerland, as liquidator (liquidateur) of the Company.

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature.

Fifth resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Law.

The Liquidator shall be entitled to pass any and all deeds and carry out any and all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Company's shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Sixth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the Meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing person, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing person, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de novembre.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique (l'Assemblée) de Baker Hughes Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 130025 et ayant un capital social de 1.434.045 USD (la Société), constituée le 6 juillet 2007 suivant un acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, n° 1901 daté du 6 septembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en date du 27 mars 2008 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n° 1344 en date du 2 juin 2008.

Comparaît:

Baker Hughes Luxembourg Holdings SCA, une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B13186 (l'Associé Unique)

Ici représentée par Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire restera annexe (comme Annexe 1) au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté, demande au notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social souscrit et émis de la Société qui est fixé à un montant de 1.434.045 USD (un million quatre cent trente-quatre mille quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.434.045 (un million quatre cent trente-quatre mille quarante-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune; et

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Approbation des comptes pro forma de la Société pour une période allant du 1^{er} janvier 2014 au 12 novembre 2014 (jusqu'à et excluant la liquidation) (les Comptes Pro forma);
3. Décision de donner décharge (quitus) aux gérants pour l'exécution de leurs devoirs et mandats;
4. Décision de nommer M. François Cadieux, résidant professionnellement Place Terribilini 1, 1260 Nyon, Suisse, comme liquidateur (le Liquidateur);
5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur de la procédure de liquidation de la Société par l'octroi au Liquidateur de tous les pouvoirs listés dans les articles 144 et seq. de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et en particulier le Liquidateur aura le droit de passer tout acte et effectuer toutes les opérations, incluant celles listées dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé de la Société. Le Liquidateur peut, sous sa seule signature, déléguer ses pouvoirs pour des opérations out tâches spécifiques à une ou plusieurs personnes ou entités; et
6. Décision de demander au Liquidateur de réaliser au meilleur de ses habilités et au regard des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

L'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver et partant approuve les Comptes Pro Forma (annexes comme Annexe 2).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge (quitus) aux gérants pour l'exécution de leurs devoirs et mandats.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer M. François Cadieux, résidant professionnellement Place Terribilini 1, 1260 Nyon, Suisse, en tant que liquidateur de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tout ce qui est requis pour la liquidation de la Société et la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs listés dans les articles 144 et seq. de la Loi.

Le Liquidateur aura le pouvoir de passer tout acte et effectuer toute opération, incluant celles référencées dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé de la Société. Le liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des tâches ou opérations spécifiques à une ou plusieurs personne ou entité.

Le Liquidateur sera autorisé à effectuer, à sa seule discrétion, des avances de boni de liquidation à l'Associé Unique, en accord avec l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de requérir le Liquidateur de réaliser au meilleur de ses habilités et au regard des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'Assemblée, l'Assemblée est close.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante, cet acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française. A la demande de la même partie comparante, et en cas de discordance entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, ladite personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53695. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187399/158.

(140209984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Corestate SAND Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.911,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 187.576.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of November.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Corestate SAND HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187576, incorporated following a deed of the undersigned notary of 2 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2102 of 8 August 2014 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 5 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3042 of 21 October 2014.

The extraordinary general meeting is declared open at 1.15 pm with Me Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Nicolas MELMER, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Me Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To decrease the corporate capital of the Company by an amount of EUR 77,875.- (seventy-seven thousand eight hundred seventy-five Euro) so as to decrease it from its present amount of EUR 101,786.- (one hundred one thousand seven hundred eighty-six Euro) to EUR 23,911.- (twenty-three thousand nine hundred eleven Euro).

2. To cancel with immediate effect 77,875 (seventy-seven thousand eight hundred seventy-five) shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) proportionally to the shareholding of each shareholder by reimbursement of the nominal value.

3. To set the amount of the Company's share capital at EUR 23,911.- (twenty-three thousand nine hundred eleven Euro) represented by 23,911 (twenty-three thousand nine hundred eleven) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

4. To amend article five (5) of the Company's articles of association.

5. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The voting rights attached to the shares held by the Company are suspended.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

(iii) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(iv) That the present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to decrease the corporate capital of the Company by an amount of 77,875.- EUR (seventy-seven thousand eight hundred seventy-five Euro) so as to decrease it from its present amount of EUR 101,786.- (one hundred one thousand seven hundred eighty-six Euro) to EUR 23,911.- (twenty-three thousand nine hundred eleven Euro).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to cancel with immediate effect 77,875 (seventy-seven thousand eight hundred seventy-five) shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) proportionally to the shareholding of each shareholder by reimbursement of the nominal value by payment in cash to each shareholder.

As a result of such cancellation, the general meeting of shareholders acknowledges that the shares of the Company are held as follows:

- CORESTATE CAPITAL AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Baarerstrasse 135, 6300 Zug, Switzerland: 16,674 (sixteen thousand six hundred seventy-four) shares;
- vitB AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Baarerstraße 135, 6300 Zug, Switzerland: 6,293 (six thousand two hundred ninety-three) shares;
- Mr Ralph Winter, with business address at Baarerstrasse 135, 6300 Zug, Switzerland: 567 (five hundred sixty-seven) shares;
- Mr Thomas Landschreiber, with business address at Baarerstrasse 135, 6300 Zug, Switzerland: 377 (three hundred seventy-seven) shares;

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to set the amount of the Company's share capital at EUR 23,911.- (twenty-three thousand nine hundred eleven Euro) represented by 23,911 (twenty-three thousand nine hundred eleven) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article five (5) of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 23,911 (twenty-three thousand nine hundred eleven Euro) represented by 23,911 (twenty-three thousand nine hundred eleven) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.”

There being no further business, the meeting is closed at 1.45 pm.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1.200.- (one thousand two hundred Euro).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and German texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am einundzwanzigsten November.

vor Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg,

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Corestate SAND HoldCo S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs unter Nummer B 187576, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 2. Juni 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 8. August 2014, Nummer 2102 (die "Gesellschaft") abgehalten. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal geändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar vom 5. September 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 21. Oktober 2014, Nummer 3042.

Die außerordentliche Generalversammlung wird um 13.15 Uhr eröffnet, mit Me Patrick CHANTRAIN, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg als Vorsitzenden.

Der Vorsitzende ernennt Me Nicolas MELMER, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, als Sekretär.

Die Versammlung bestellt Me Patrick CHANTRAIN, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, als Stimmzähler.

Der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar zu erklären, dass:

I.- Die Tagesordnung der außerordentliche Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Herabsetzung des Kapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 77.875,- (siebenundsiebzigtausendachthundertfünfundsiebzig Euro), um dieses von seinem derzeitigen Betrag in Höhe von EUR 101.786,- (einhunderteintausendsiebenhundertsechundachtzig Euro) auf EUR 23.911,- (dreiundzwanzigtausendneuhundertelf Euro) zu bringen.

2. Annullierung mit sofortiger Wirkung von 77.875 (siebenundsiebzigtausendachthundertfünfundsiebzig) Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro), anteilmäßig zur Beteiligung von jedem Gesellschafter mittels Rückzahlung des Nennwerts.

3. Festsetzen des Kapitals der Gesellschaft auf EUR 23.911,- (dreiundzwanzigtausendneuhundertelf Euro) eingeteilt in 23.911 (dreiundzwanzigtausendneuhundertelf) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro).

4. Abänderung des Artikels fünf (5) der Satzung der Gesellschaft.

5. Verschiedenes.

(ii) Die Anwesenheitsliste führt die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl der Anteile auf; die Anwesenheitsliste, welche von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschaftern und den Mitgliedern des Büros gezeichnet wurde, bleibt der vorliegenden notariellen Urkunde beigelegt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, die „ne varietur“ durch die erschienenen Parteien gezeichnet wurden, werden ebenfalls dieser Urkunde beigelegt bleiben.

(iii) Der Gesamtbetrag des Gesellschaftskapitals ist anwesend oder vertreten und die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, dass sie ordnungsgemäß einberufen wurden und über die Tagesordnung vor der Versammlung Kenntnis hatten, und hierzu keine vorherige Einberufung notwendig gewesen ist.

(iv) Diese außerordentliche Generalversammlung ist somit ordnungsgemäß konstituiert und kann rechtsgültig über sämtliche Tagesordnungspunkte beraten. Die außerordentliche Generalversammlung hat nach Beratung einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung hat beschlossen, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 77.875,- (siebenundsiebzigtausendachthundertfünfundsiebzig Euro) herabzusetzen, um dieses von seinem derzeitigen Betrag in Höhe von EUR 101.786,- (einhunderteintausendsiebenhundertsechundachtzig Euro) auf EUR 23.911,- (dreiundzwanzigtausendneuhundertelf Euro) zu bringen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung 77.875 (siebenundsiebzigtausendachthundertfünfundsiebzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu annullieren, anteilmäßig zur Beteiligung von jedem Gesellschafter mittels Rückzahlung des Nennwerts durch eine Barzahlung an jeden Gesellschafter.

Als Folge dieser Annullierung nimmt die Generalversammlung zur Kenntnis, dass die Anteile der Gesellschaft wie folgt gehalten werden:

- CORESTATE CAPITAL AG, eine Gesellschaft Schweizer Rechts mit Gesellschaftssitz in Baarerstrasse 135, 6300 Zug, Schweiz: 16.674 (sechzehntausendsechshundertvierundsiebzig) Anteile;

- vitB AG, eine Gesellschaft Schweizer Rechts, mit Gesellschaftssitz in Baarerstraße 135, 6300 Zug, Schweiz: 6.293 (sechstausendzwei-hundertdreiundneunzig) Anteile;

- Herr Ralph Winter, geschäftsansässig in Baarerstrasse 135, 6300 Zug, Schweiz: 567 (fünfhundertsiebenundsechzig) Anteile;

- Herr Thomas Landschreiber, geschäftsansässig in Baarerstrasse 135, 6300 Zug, Schweiz: 377 (dreihundertsiebenund-siebzig) Anteile.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung hat beschlossen, das Kapital der Gesellschaft auf EUR 23.911,- (dreiundzwanzigtausendneuhundertelf Euro), eingeteilt in 23.911 (dreiundzwanzigtausendneuhundertelf) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) festzusetzen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung hat beschlossen, Artikel fünf (5) der Satzung der Gesellschaft abzuändern, der nunmehr wie folgt lautet:

„ **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt EUR 23.911,- (dreiundzwanzigtausendneuhundertelf Euro), eingeteilt in 23.911 (dreiundzwanzigtausend neuhundertelf) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro).“

Da es keine weiteren Wortmeldungen gibt, wird die Versammlung um 13.45 Uhr geschlossen.

Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft in Zusammenhang mit vorliegender Urkunde entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr EUR 1.200,- (eintausendzweihundert Euro).

WORÜBER Urkunde erstellt in Luxemburg am Datum, wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Nachdem die Urkunde den erschienenen Personen, welche dem Notar mit Nachname, Vorname, Personenstand und Adresse bekannt sind, vorgelesen wurde, haben die erschienenen Personen zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. CHANTRAIN, N. MELMER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 26 novembre 2014. Relation: DIE/2014/15062. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 26 Oktober 2014.

Référence de publication: 2014187463/172.

(140210353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

CAE Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 61.397.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of November at 3.00 p.m.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglister, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

Is held

an extraordinary general meeting of CAE Investments, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 221,613,295, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Register of Trade and Companies) under number B 61.397 (the "Company").

There appeared,

CAE International Holdings Ltd, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Canada, having its registered office at 8585 Chemin de la Côte de Liesse, Saint-Laurent, QC H4T 1G6, Canada (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Mrs Christina SCHMIT, employee, residing professionally in Junglister, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a duly signed power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The chairman requests the notary to act that:

The 2,272,787 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder requests, the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of a new share;
2. Subscription and payment of the new share and the global share premium attached thereto by way of a contribution in cash by CAE International Holdings Limited;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 97,50 (ninety-seven U.S. Dollars and fifty cents), so as to raise it from its current amount of USD 221,613,295 (two hundred and twenty-one million six hundred and thirteen thousand two hundred and ninety-five U.S. Dollars) to USD 221,613,392.50 (two hundred and twenty-one million six hundred and thirteen thousand three hundred and ninety-two U.S. Dollars and fifty cents) by the issuance of 1 (one) new share of the Company with a nominal value of USD 97,50 (ninety-seven U.S. Dollars and fifty cents) (the "New Share") subject to the payment of a global share premium attached to the New Share of an amount of USD 2,50 (two dollars and fifty cents) to be allocated to the freely available accounting balance sheet item "share premium" of the Company, as share premium for an amount of USD 2,50 (two dollars and fifty cents) (the "Increase of Capital").

Second resolution

It is resolved to accept that the Increase of Capital be fully subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash of an amount of USD 100 (one hundred U.S. Dollars) (the "Contribution").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned Increase of Capital up to an amount of USD 97.50 (ninety-seven U.S. Dollars and fifty cents) by subscribing to 1 (one) new share of the Company with a nominal value of USD 97,50 (ninety-seven U.S. Dollars and fifty cents) subject to the payment of a global share premium attached to the New Share of an amount of USD 2,50 (two dollars and fifty cents) to be allocated to the freely available accounting balance sheet item "share premium" of the Company, as share premium for an amount of USD 2,50 (two dollars and fifty cents) the whole being fully paid by the Contribution.

Evidence of the Contributions' existence:

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it was resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 221,613,392.50 (two hundred and twenty-one million six hundred and thirteen thousand three hundred and ninety-two U.S. Dollars and fifty cents) divided into 2,272,788 (two million two hundred and seventy-two thousand seven hundred and eighty-eight) shares with a nominal value of USD 97.50 (ninety-seven U.S. Dollars and fifty cents) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand and one hundred (1.100,- euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon the request of the above appearing persons acting through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de novembre à 15:00 heures.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de CAE Investments, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 221.613.295 USD, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.397 (la «Société»).

A comparu

CAE International Holdings Ltd, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit canadien, ayant son siège social à 8585 Chemin de la Côte de Liesse, Saint-Laurent, QC H4T 1G6 (l'«Associé Unique»), représentée par Madame Christina SCHMIT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 2.272.787 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées de sorte que l'assemblée pouvait décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été dûment informé.

L'Associé Unique, représenté par sa mandataire, a prié le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission d'une nouvelle part sociale de la Société;
2. Souscription et paiement d'une nouvelle part sociale et de la prime d'émission globale y attachée au moyen d'un apport en numéraire par CAE International Holdings Ltd;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter ces actions; et
4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Existant, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 97,50.- USD (quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis et cinquante cents), pour le porter de son montant actuel de 221.613.295 USD (deux cent vingt-et-un millions six cent treize mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis) à 221.613.392,50 USD (deux cent vingt-et-un millions six cent treize mille trois cent quatre-vingt-douze dollars des Etats-Unis et cinquante cents) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 97,50.- USD (quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis et cinquante cents) (la «Nouvelle Part Sociale») sous réserve du paiement d'une prime globale attachée à la Nouvelle Part Sociale d'un montant en 2,50 USD (deux dollars des Etats-Unis et cinquante cents) devant être affectée au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société en tant que prime d'émission pour un montant de 2,50.- USD (deux dollars des Etats-Unis et cinquante cents) (l'«Augmentation de Capital»).

Seconde résolution

Il est décidé d'accepter que la Nouvelle Part Sociale, par l'intermédiaire du mandataire soit entièrement souscrite et libérée par l'Associé Unique au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis) (l'«Apport»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'Augmentation de Capital mentionnée ci-dessus pour un montant de 97,50 USD (quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis et cinquante cents) en souscrivant à 1 (une) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de 97,50 USD (quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis et cinquante cents) sous réserve du paiement d'une prime globale attachée à la Nouvelle Part Sociale d'un montant en 2,50 USD (deux dollars des Etats-Unis et cinquante cents) devant être affectée au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société en tant que prime d'émission pour un montant de 2,50 USD (deux dollars des Etats-Unis et cinquante cents) le tout étant entièrement payé au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence des Apports a été donnée au notaire soussigné par la présentation d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société à lire comme suit:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à 221.613.392,50 USD (deux cent vingt-et-un millions six cent treize mille trois cent quatre-vingt-douze dollars des Etats-Unis et cinquante cents), divisé en 2.272.788 (deux millions deux cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 97,50 USD (quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis et cinquante cents) chacune et sont chacune entièrement libérée.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

184156

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante agissant par l'intermédiaire de son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2014. Relation GRE/2014/4587. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014187468/152.

(140210238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

FerrocarrilBP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.824.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of October.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Baupost Private Investments A-1, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3245490, ("Baupost Private Investments A-1"),

here represented by Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

2. Baupost Private Investments B-1, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3245479, ("Baupost Private Investments B-1"),

here represented by Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

3. Baupost Private Investments C-1, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3245480, ("Baupost Private Investments C-1"),

here represented by Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

4. Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3245487, ("Baupost Private Investments BVII-1"),

here represented by Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

5. HB Cayman Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-105376, ("HB Cayman"),

here represented by Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

6. PB Cayman Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-105372, ("PB Cayman"),

here represented by Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

7. YB Cayman Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-105375, (“YB Cayman”),

here represented by Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

8. BVP-I Cayman XI Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-283769, (“BVP-I Cayman XI”),

here represented by Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

9. BVP-III Cayman XI Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-283770, (“BVP-III Cayman XI”),

here represented by Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

10. BVP-IV Cayman IX Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-266748, (“BVP-IV Cayman IX”),

here represented by Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

11. Malubesa Holding & Management, S.L.U., a limited liability company existing under the laws of Spain, having its registered office at C/ Alcalá, 135,3º, 28009 Madrid, Spain, with tax ID number B- 86201126 (“Malubesa”),

here represented by Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The parties listed under 1. to 10. (the “Existing Shareholders”) are all the shareholders, representing the entire share capital of FerrocarrilBP1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) having its registered office at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.824, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 30 September 2014, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The Existing Shareholders representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda whereby Malubesa participates and votes for the purpose of point 4 et seqq. only:

Agenda

1. Decisions to create (A) (i) class A shares, subdivided in class A.1 shares, class A.2 shares, class A.3 shares, class A.4 shares, class A.5 shares, class A.6 shares, class A.7 shares, class A.8 shares and class A.9 shares and (ii) class B shares, with the rights and obligations set forth in the following restatement of the articles of association and (B) subsequent conversion of the existing shares into class A.1 shares.

2. Acceptance of Malubesa Holding & Management, S.L.U., a limited liability company existing under the laws of Spain, having its registered office at C/ Alcalá, 135,3º, 28009 Madrid, Spain, with tax ID number B- 86201126, as new shareholder of the Company.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to one hundred thousand euro (EUR 100,000) through the issue of eight million seven hundred fifty thousand (8,750,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

4. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company.

5. Appointment of Malubesa Holding & Management, S.L.U., a limited liability company existing under the laws of Spain, having its registered office at C/ Alcalá, 135,3º, 28009 Madrid, Spain, with tax ID number B- 86201126 as Class A Manager of the Company.

6. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders (A) decides to create two (2) classes of shares in the share capital of the Company: (i) the class A shares subdivided into class A.1 shares, class A.2 shares, class A.3 shares, class A.4 shares, class A.5 shares, class A.6 shares, class A.7 shares, class A.8 shares, and class A.9 shares and (ii) the class B shares with the rights and obligations set forth in the following restatement of the articles of association and (B) decides to convert the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A.1 shares as follows:

- One hundred fourteen thousand (114,000) class A.1 shares held by Baupost Private Investments A-1;
- Forty-eight thousand two hundred fifty (48,250) class A.1 shares held by Baupost Private Investments B-1;
- Two hundred sixty-five thousand eight hundred seventy-five (265,875) class A.1 shares held by Baupost Private Investments C-1;
- Eighty-seven thousand one hundred twenty-five (87,125) class A.1 shares held by Baupost Private Investments BVII-1;
- Sixty-seven thousand two hundred fifty (67,250) class A.1 shares held by HB Cayman;
- Thirty-eight thousand six hundred twenty-five (38,625) class A.1 shares held by PB Cayman;
- Twenty-four thousand seven hundred fifty (24,750) class A.1 shares held by YB Cayman;
- Sixty-eight thousand three hundred seventy-five (68,375) class A.1 shares held by BVP-I Cayman XI;
- Thirty-three thousand eight hundred seventy-five (33,875) class A.1 shares held by BVP-III Cayman XI; and
- Five hundred one thousand eight hundred seventy-five (501,875) class A.1 shares held by BVP-IV Cayman IX.

Second resolution

The general meeting of shareholders accepts Malubesa Holding & Management, S.L.U., a limited liability company existing under the laws of Spain, having its registered office at C/ Alcalá, 135,3º, 28009 Madrid, Spain, with tax ID number B- 86201126 as new shareholder of the Company.

Third resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to one hundred thousand euro (EUR 100,000) through the issue of eight million seven hundred fifty thousand (8,750,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

The eight million seven hundred fifty thousand (8,750,000) newly issued shares have been subscribed as follows:

1. Two hundred twenty-eight thousand (228,000) class A.1 shares; fifty-seven thousand (57,000) class A.2 shares; fifty-seven thousand (57,000) class A.3; shares fifty-seven thousand (57,000) class A.4 shares; fifty-seven thousand (57,000) class A.5 shares; fifty-seven thousand (57,000) class A.6 shares; fifty-seven thousand (57,000) class A.7 shares; fifty-seven thousand (57,000) class A.8 shares and fifty-seven thousand (57,000) class A.9 shares have been subscribed by Baupost Private Investments A-1 aforementioned, for the price of six thousand eight hundred forty euro (EUR 6,840), wholly allocated to the share capital of the Company.

2. Ninety-six thousand five hundred (96,500) class A.1 shares; twenty-four thousand one hundred twenty-five (24,125) class A.2 shares; twenty-four thousand one hundred twenty-five (24,125) class A.3 shares; twenty-four thousand one hundred twenty-five (24,125) class A.4 shares; twenty-four thousand one hundred twenty-five (24,125) class A.5 shares; twenty-four thousand one hundred twenty-five (24,125) class A.6 shares; twenty-four thousand one hundred twenty-five (24,125) class A.7 shares; twenty-four thousand one hundred twenty-five (24,125) class A.8 shares and twenty-four thousand one hundred twenty-five (24,125) class A.9 shares have been subscribed by Baupost Private Investments B-1 aforementioned, for the price of two thousand eight hundred ninety-five euro (EUR 2,895), wholly allocated to the share capital of the Company.

3. Five hundred thirty-one thousand seven hundred fifty (531,750) class A.1 shares; one hundred thirty-two thousand nine hundred forty-one (132,941) class A.2 shares; one hundred thirty-two thousand nine hundred thirty-seven (132,937) class A.3 shares; one hundred thirty-two thousand nine hundred thirty-seven (132,937) class A.4 shares; one hundred thirty-two thousand nine hundred thirty-seven (132,937) class A.5 shares; one hundred thirty-two thousand nine hundred thirty-seven (132,937) class A.6 shares; one hundred thirty-two thousand nine hundred thirty-seven (132,937) class A.7 shares; one hundred thirty-two thousand nine hundred thirty-seven (132,937) class A.8 shares and one hundred thirty-two thousand nine hundred thirty-seven (132,937) class A.9 shares have been subscribed by Baupost Private Investments C-1 aforementioned, for the price of fifteen thousand nine hundred fifty-two euro and fifty cents (EUR 15,952.5), wholly allocated to the share capital of the Company.

4. One hundred seventy-four thousand two hundred fifty (174,250) class A.1 shares; forty-three thousand five hundred sixty-six (43,566) class A.2 shares; forty-three thousand five hundred sixty-two (43,562) class A.3 shares; forty-three thousand five hundred sixty-two (43,562) class A.4 shares; forty-three thousand five hundred sixty-two (43,562) class A.5 shares; forty-three thousand five hundred sixty-two (43,562) class A.6 shares; forty-three thousand five hundred sixty-two (43,562) class A.7 shares; forty-three thousand five hundred sixty-two (43,562) class A.8 shares and forty-three thousand five hundred sixty-two (43,562) class A.9 shares have been subscribed by Baupost Private Investments BVII-1

aforementioned, for the price of five thousand two hundred twenty-seven euro and fifty cents (EUR 5,227.5), wholly allocated to the share capital of the Company.

5. One hundred thirty-four thousand five hundred (134,500) class A.1 shares; thirty-three thousand six hundred twenty-five (33,625) class A.2 shares; thirty-three thousand six hundred twenty-five (33,625) class A.3 shares; thirty-three thousand six hundred twenty-five (33,625) class A.4 shares; thirty-three thousand six hundred twenty-five (33,625) class A.5 shares; thirty-three thousand six hundred twenty-five (33,625) class A.6 shares; thirty-three thousand six hundred twenty-five (33,625) class A.7 shares; thirty-three thousand six hundred twenty-five (33,625) class A.8 shares and thirty-three thousand six hundred twenty-five (33,625) class A.9 shares have been subscribed by HB Cayman aforementioned, for the price of four thousand thirty-five euro (EUR 4,035), wholly allocated to the share capital of the Company.

6. Seventy-seven thousand two hundred fifty (77,250) class A.1 shares; nineteen thousand three hundred sixteen (19,316) class A.2 shares; nineteen thousand three hundred twelve (19,312) class A.3 shares; nineteen thousand three hundred twelve (19,312) class A.4 shares; nineteen thousand three hundred twelve (19,312) class A.5 shares; nineteen thousand three hundred twelve (19,312) class A.6 shares; nineteen thousand three hundred twelve (19,312) class A.7 shares; nineteen thousand three hundred twelve (19,312) class A.8 shares and nineteen thousand three hundred twelve (19,312) class A.9 shares have been subscribed by PB Cayman aforementioned, for the price of two thousand three hundred seventeen euro and fifty cents (EUR 2,317.5), wholly allocated to the share capital of the Company.

7. Forty-nine thousand five hundred (49,500) class A.1 shares; twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) class A.2 shares; twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) class A.3 shares; twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) class A.4 shares; twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) class A.5 shares; twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) class A.6 shares; twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) class A.7 shares; twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) class A.8 shares and twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) class A.9 shares have been subscribed by YB Cayman aforementioned, for the price of one thousand four hundred eighty-five euro (EUR 1,485), wholly allocated to the share capital of the Company.

8. One hundred thirty-six thousand seven hundred fifty (136,750) class A.1 shares; thirty-four thousand one hundred ninety-one (34,191) class A.2 shares; thirty-four thousand one hundred eighty-seven (34,187) class A.3 shares; thirty-four thousand one hundred eighty-seven (34,187) class A.4 shares; thirty-four thousand one hundred eighty-seven (34,187) class A.5 shares; thirty-four thousand one hundred eighty-seven (34,187) class A.6 shares; thirty-four thousand one hundred eighty-seven (34,187) class A.7 shares; thirty-four thousand one hundred eighty-seven (34,187) class A.8 shares and thirty-four thousand one hundred eighty-seven (34,187) class A.9 shares have been subscribed by BVP-I Cayman XI aforementioned, for the price of four thousand one hundred two euro and fifty cents (EUR 4,102.5), wholly allocated to the share capital of the Company.

9. Sixty-seven thousand seven hundred fifty (67,750) class A.1 shares; sixteen thousand nine hundred forty-one (16,941) class A.2 shares; sixteen thousand nine hundred thirty-seven (16,937) class A.3 shares; sixteen thousand nine hundred thirty-seven (16,937) class A.4 shares; sixteen thousand nine hundred thirty-seven (16,937) class A.5 shares; sixteen thousand nine hundred thirty-seven (16,937) class A.6 shares; sixteen thousand nine hundred thirty-seven (16,937) class A.7 shares; sixteen thousand nine hundred thirty-seven (16,937) class A.8 shares and sixteen thousand nine hundred thirty-seven (16,937) class A.9 shares have been subscribed by BVP-III Cayman XI aforementioned, for the price of two thousand thirty-two euro and fifty cents (EUR 2,032.5), wholly allocated to the share capital of the Company.

10. One million three thousand seven hundred fifty (1,003,750) class A.1 shares; two hundred fifty thousand nine hundred forty-one (250,941) class A.2 shares; two hundred fifty thousand nine hundred thirty-seven (250,937) class A.3 shares; two hundred fifty thousand nine hundred thirty-seven (250,937) class A.4 shares; two hundred fifty thousand nine hundred thirty-seven (250,937) class A.5 shares; two hundred fifty thousand nine hundred thirty-seven (250,937) class A.6 shares; two hundred fifty thousand nine hundred thirty-seven (250,937) class A.7 shares; two hundred fifty thousand nine hundred thirty-seven (250,937) class A.8 shares and two hundred fifty thousand nine hundred thirty-seven (250,937) class A.9 shares have been subscribed by BVP-IV Cayman IX aforementioned, for the price of thirty-thousand one hundred twelve euro and fifty cents (EUR 30,112.5), wholly allocated to the share capital of the Company.

11. One million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B shares have been subscribed by Malubesa, aforementioned, for the price of one million five hundred thirty-one thousand two hundred fifty euro (EUR 1,531,250) allocated for an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to the share capital of the Company and an amount of one million five hundred eighteen thousand seven hundred fifty euro (EUR 1,518,750) to the share premium.

The shares so subscribed by the shareholders mentioned above under paragraphs numbered one (1) to eleven (11), have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of one million six hundred and six thousand two hundred fifty euro (EUR 1,606,250). The amount of one million six hundred and six thousand two hundred fifty euro (EUR 1,606,250) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of one million six hundred and six thousand two hundred fifty euro (EUR 1,606,250) consists of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500) for the share capital and one million five hundred eighteen thousand seven hundred fifty euro (EUR 1,518,750) for the share premium.

The general meeting of shareholders decides to fully restate the articles of association of the Company, which shall henceforth now read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name FerrocarrilBP1 S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), the present articles of association and by any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its Shares or other securities to investors.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000), represented by (i) eight million seven hundred fifty thousand (8,750,000) class A Shares (the “Class A Shares”), themselves subdivided into three million seven hundred fifty thousand (3,750,000) class A.1 Shares (the “Tranche A.1 Shares”), six hundred twenty-five thousand twenty-one (625,021) class A.2 Shares (the “Tranche A.2 Shares”), six hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-seven (624,997) class A.3 Shares (the “Tranche A.3 Shares”), six hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-seven (624,997) class A.4 Shares (the “Tranche A.4 Shares”), six hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-seven (624,997) class A.5 Shares (the “Tranche A.5 Shares”), six hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-seven (624,997) class A.6 Shares (the “Tranche A.6 Shares”), six hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-seven (624,997) class A.7 Shares (the “Tranche A.7 Shares”), six hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-seven (624,997) class A.8 Shares (the “Tranche A.8 Shares”) and six hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-seven (624,997) class A.9 Shares (the “Tranche A.9 Shares”) and (ii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B Shares (the “Class B Shares”, and together with the Class A Shares the “Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

5.2 Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The Class A Shares and the Class B Shares shall not be convertible into other classes of Shares.

6.6 The Company may redeem its own Shares.

6.7 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Tranche, in whole but not in part, consisting of the repurchase and cancellation of all Shares in issue in such Tranche as may be determined from time to time by the board of managers in accordance with an agreement between the shareholders, if any, and approved by the general meeting of shareholders of the Company.

6.8 The relevant Tranche shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Tranche (the "Total Cancellation Amount") as defined in 6.11 below.

6.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Tranche (in the order provided for in article 6.14.), such Tranche gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Tranche to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Tranche shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant Tranche held by them and cancelled.

6.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.11 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Tranche. The Total Cancellation Amount for each Tranche shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Tranche at the time of the cancellation of the relevant Tranche unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.12 The Available Amount shall be (i) the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Tranche to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) (ii) to the extent that the holders of Shares of the relevant Tranche would have been entitled to dividend distributions according to article 21 of these articles of association, so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Tranche to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.13 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Tranche, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.14 The Class A Shares shall be repurchased in the reverse alphanumerical order of the Tranches, starting with the Tranche A.9 Shares.

6.15 Subsequent Shares of a specific Tranche shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Tranche have been repurchased in full. Each share of a Tranche becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the "Relevant Class A Shares".

Art. 7. Register of Shares - Transfer of Shares.

7.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The Shares are freely transferable among shareholders subject to the provisions of any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

7.4 Inter vivos, the Shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital and subject to the provisions of any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

7.5 Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares.

10.2 Save for a higher majority expressly provided for in these articles of association or by law or by any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

D. Management

Art. 13. Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers which shall be composed of two (2) class A managers (the “Class A Managers”) and two (2) class B managers (the “Class B Managers”).

13.2 Any reference made hereinafter to the “managers” shall in such case be construed as a reference to the Class A Managers and/or the Class B Managers, depending on the context and as applicable. If the Company is managed by one manager, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the sole manager.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

13.4 The board of managers shall respect any requirements for approval by the Majority Shareholders of matters set forth in any agreement among the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital and in accordance with the provisions of any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced.

14.3 If a legal entity is appointed as manager of the Company, such legal entity shall designate a physical person as representative, who shall, when acting in the board, perform this role in the name and on behalf of the legal entity. Such representative may be replaced by another physical person as alternate for any given board meeting if such alternate has been approved by all other board members in advance of the relevant board meeting. For the avoidance of doubt, the designation of the representative shall not concern or affect the relationship of the Company towards third parties and, in particular, article 19 of these articles of association.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager. In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager in accordance with the provisions of any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced, by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by the vote of a majority of managers present or represented at such meeting, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager present or represented subject to any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager, or (ii) by the joint signatures of any persons to whom such power to sign may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association as well as with any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced.

21.6 Out of any amounts distributed, (i) the Class B Shares shall receive the amount allocated to the holders of Class B Shares in accordance with any agreement among the shareholders, and (ii) the Class A Shares shall receive the amount allocated to the holders of Class A Shares in accordance with any agreement among the shareholders, split as follows:

i. Tranche A.9 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the Tranche A.9 Shares issued by the Company;

ii. Tranche A.8 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the Tranche A.8 Shares issued by the Company;

iii. Tranche A.7 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the Tranche A.7 Shares issued by the Company;

iv. Tranche A.6 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the Tranche A.6 Shares issued by the Company;

v. Tranche A.5 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the Tranche A.5 Shares issued by the Company;

vi. Tranche A.4 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the Tranche A.4 Shares issued by the Company;

vii. Tranche A.3 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the Tranche A.3 Shares issued by the Company;

viii. Tranche A.2 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the Tranche A.2 Shares issued by the Company;

ix. Tranche A.1 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the Tranche A.1 Shares issued by the Company;

each as long as they are in existence, and

x. the remainder shall be distributed to the Relevant Class A Shares.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution in accordance with article 21 above. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association and by any agreement between shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders

deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with article 21 above.

G. Final clauses - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law. Where any matter contained in these articles conflicts with the provisions of any agreement among the shareholders, as may be amended from time to time, such shareholders' agreement shall prevail inter partes and to the extent permitted by Luxembourg law.

Art. 25. Definitions. Unless otherwise specified, capitalized terms used in these articles of association shall have the meaning set forth below:

"Available Amount" has the meaning set forth in article 6.12 of these articles of association.

"Class A Shares" has the meaning set forth in article 5.1 of these articles of association.

"Class B Shares" has the meaning set forth in article 5.1 of these articles of association.

"Company" shall have the meaning set forth in article 1 of these articles of association.

"Law" shall have the meaning set forth in article 1 of these articles of association.

"Majority Shareholders" means those Persons holding, singly or collectively, more than fifty percent (50%) of the Shares.

"Person" means any present or future natural person or any corporation, association, partnership, joint venture, limited liability, joint stock or other partnership, business trust, organization, société en nom collectif, société à responsabilité limitée, business or government or any governmental agency or political subdivision thereof.

"Relevant Class A Shares" has the meaning set forth in article 6.15.

"Shares" has the meaning set forth in article 5.1 of these articles of association.

"Total Cancellation Amount" has the meaning set forth in article 6.4 of these articles of association.

"Tranches" means the Tranche A.1 Shares, the Tranche A.2 Shares, the Tranche A.3 Shares, the Tranche A.4 Shares, the Tranche A.5 Shares, the Tranche A.6 Shares, the Tranche A.7 Shares, the Tranche A.8 Shares and the Tranche A.9 Shares and "Tranche" means any of them.

Fifth resolution

Malubesa Holding & Management, S.L.U., a limited liability company existing under the laws of Spain, having its registered office at C/ Alcalá, 135,3º, 28009 Madrid, Spain, with tax ID number B- 86201126, is appointed as Class A Manager of the Company for an unlimited term.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand nine hundred euro (EUR 2,900.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente octobre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Baupost Private Investments A-1, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245490, («Baupost Private Investments A-1»),

dûment représentée par Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Baupost Private Investments B-1, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245479, («Baupost Private Investments B-1»),

dûment représentée par Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. Baupost Private Investments C-1, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245480, («Baupost Private Investments C-1»),

dûment représentée par Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245487, («Baupost Private Investments BVII-1»),

dûment représentée par Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5. HB Cayman Limited, une company limited by shares existant selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105376, («HB Cayman»),

dûment représentée par Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

6. PB Cayman Limited, une company limited by shares existant selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105372, («PB Cayman»),

dûment représentée par Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

7. YB Cayman Limited, une company limited by shares existant selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105375, («YB Cayman»),

dûment représentée par Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

8. BVP-I Cayman XI Limited, une company limited by shares existant selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-283769, («BVP-I Cayman XI»),

dûment représentée par Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

9. BVP-III Cayman XI Limited, une company limited by shares existant selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-283770, («BVP-III Cayman XI»),

dûment représentée par Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

10. BVP-IV Cayman IX Limited, une company limited by shares existant selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-266748, («BVP-IV Cayman IX»),

dûment représentée par Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

11. Malubesa Holding & Management, S.L.U., une limited liability company existant sous les lois de l'Espagne, ayant son siège social au C/ Alcalá, 135,3°, 28009 Madrid, Espagne, avec le numéro d'identification fiscale B-86201126 («Malubesa»);

dûment représentée par Sarah Kouider Huot de Saint Albin, Avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties indiquées sous 1. à 10. (les «Associés Existants») sont tous les associés représentant l'intégralité du capital social de FerrocarrilBP1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Lu-

xembourg sous le numéro B 190.824, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 septembre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les Associés Existants représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant, Malubesa ne participant et votant qu'aux fins des points 4 et suivants:

Ordre du jour

1. Décisions de créer (A) (i) une catégorie de parts sociales A, subdivisée en parts sociales de catégorie A.1, parts sociales de catégorie A.2, parts sociales de catégorie A.3, parts sociales de catégorie A.4, parts sociales de catégorie A.5, parts sociales de catégorie A.6, parts sociales de catégorie A.7, parts sociales de catégorie A.8 et parts sociales de catégorie A.9 et (ii) une catégorie de parts sociales B, ayant les droits et obligations prévus dans la refonte des statuts ci-dessous; et (B) de convertir subséquentement les parts sociales existantes en parts sociales de catégorie A.1.

2. Acceptation de Malubesa Holding & Management, S.L.U., une limited liability company existant sous les lois de l'Espagne, ayant son siège social au C/ Alcalá, 135,3°, 28009 Madrid, Espagne, avec le numéro d'identification fiscale B-86201126, en tant que nouvel associé de la Société.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatrevingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cent mille euro (EUR 100.000) par l'émission de huit millions sept cent cinquante mille (8.750.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société.

5. Nomination de Malubesa Holding & Management, S.L.U., une limited liability company existant sous les lois de l'Espagne, ayant son siège social au C/ Alcalá, 135,3°, 28009 Madrid, Espagne, avec le numéro d'identification fiscale B-86201126, en tant que Gérant de Catégorie A de la Société.

6. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés prend à l'unanimité, et requiert le notaire soussigné d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés (A) décide de créer deux (2) catégories de parts sociales au sein du capital social de la Société: (i) les parts sociales de catégorie A subdivisées en parts sociales de catégorie A.1, parts sociales de catégorie A.2, parts sociales de catégorie A.3, parts sociales de catégorie A.4, parts sociales de catégorie A.5, parts sociales de catégorie A.6, parts sociales de catégorie A.7, parts sociales de catégorie A.8, parts sociales de catégorie A.9, et (ii) les parts sociales de catégorie B ayant les droits et obligations prévus dans la refonte des statuts ci-dessous et (B) décide de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A.1, attribuées comme suit

- Cent quatorze mille (114.000) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Baupost Private Investments A-1;
- Quarante-huit mille deux cent cinquante (48.250) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Baupost Private Investments B-1;
- Deux cent soixante-cinq mille huit cent soixante-quinze (265.875) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Baupost Private Investments C-1;
- Quatre-vingt-sept mille cent vingt-cinq (87.125) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Baupost Private Investments BVII-1;
- Soixante-sept mille deux cent cinquante (67.250) parts sociales de catégorie A.1 détenues par HB Cayman;
- Trente-huit mille six cent vingt-cinq (38.625) parts sociales de catégorie A.1 détenues par PB Cayman;
- Vingt-quatre mille sept cent cinquante (24.750) parts sociales de catégorie A.1 détenues par YB Cayman;
- Soixante-huit mille trois cent soixante-quinze (68.375) parts sociales de catégorie A.1 détenues par BVP-I Cayman XI;
- Trente-trois mille huit cent soixante-quinze (33.875) parts sociales de catégorie A.1 détenues par BVP-III Cayman XI; et
- Cinq cent un mille huit cent soixante-quinze (501.875) parts sociales de catégorie A.1 détenues par BVP-IV Cayman IX.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés accepte Malubesa Holding & Management, S.L.U., une limited liability company existant sous les lois de l'Espagne, ayant son siège social au C/ Alcalá, 135,3°, 28009 Madrid, Espagne, avec le numéro d'identification fiscale B- 86201126, en tant que nouvel associé de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cent mille euros (EUR 100.000) par l'émission de huit millions sept cent cinquante mille (8.750.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01).

Les huit millions sept cent cinquante mille (8.750.000) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites comme suit:

1. Deux cent vingt-huit mille (228.000) parts sociales de catégorie A.1; cinquante-sept mille (57.000) parts sociales de catégorie A.2; cinquante-sept mille (57.000) parts sociales de catégorie A.3; cinquante-sept mille (57.000) parts sociales de catégorie A.4; cinquante-sept mille (57.000) parts sociales de catégorie A.5; cinquante-sept mille (57.000) parts sociales de catégorie A.6; cinquante-sept mille (57.000) parts sociales de catégorie A.7; cinquante-sept mille (57.000) parts sociales de catégorie A.8 et cinquante-sept mille (57.000) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par Baupost Private Investments A-1, susmentionnée, pour le prix de six mille huit cent quarante euros (EUR 6.840), intégralement affecté au capital social de la Société.

2. Quatre-vingt-seize mille cinq cents (96.500) parts sociales de catégorie A.1; vingt-quatre mille cent vingt-cinq (24.125) parts sociales de catégorie A.2; vingt-quatre mille cent vingt-cinq (24.125) parts sociales de catégorie A.3; vingt-quatre mille cent vingt-cinq (24.125) parts sociales de catégorie A.4; vingt-quatre mille cent vingt-cinq (24.125) parts sociales de catégorie A.5; vingt-quatre mille cent vingt-cinq (24.125) parts sociales de catégorie A.6; vingt-quatre mille cent vingt-cinq (24.125) parts sociales de catégorie A.7; vingt-quatre mille cent vingt-cinq (24.125) parts sociales de catégorie A.8 et vingt-quatre mille cent vingt-cinq (24.125) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par Baupost Private Investments B-1, susmentionnée, pour le prix de deux mille huit cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 2.895), intégralement affecté au capital social de la Société.

3. Cinq cent trente et un mille sept cent cinquante (531.750) parts sociales de catégorie A.1; cent trente-deux mille neuf cent quarante et une (132.941) parts sociales de catégorie A.2; cent trente-deux mille neuf cent trente-sept (132.937) parts sociales de catégorie A.3; cent trente-deux mille neuf cent trente-sept (132.937) parts sociales de catégorie A.4; cent trente-deux mille neuf cent trente-sept (132.937) parts sociales de catégorie A.5; cent trente-deux mille neuf cent trente-sept (132.937) parts sociales de catégorie A.6; cent trente-deux mille neuf cent trente-sept (132.937) parts sociales de catégorie A.7; cent trente-deux mille neuf cent trente-sept (132.937) parts sociales de catégorie A.8 et cent trente-deux mille neuf cent trente-sept (132.937) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par Baupost Private Investments C-1, susmentionnée, pour le prix de quinze mille neuf cent cinquante-deux euros et cinquante cents (EUR 15.952,50), intégralement affecté au capital social de la Société.

4. Cent soixante-quatorze mille deux cent cinquante (174.250) parts sociales de catégorie A.1; quarante-trois mille cinq cent soixante-six (43.566) parts sociales de catégorie A.2; quarante-trois mille cinq cent soixante-deux (43.562) parts sociales de catégorie A.3; quarante-trois mille cinq cent soixante-deux (43.562) parts sociales de catégorie A.4; quarante-trois mille cinq cent soixante-deux (43.562) parts sociales de catégorie A.5; quarante-trois mille cinq cent soixante-deux (43.562) parts sociales de catégorie A.6; quarante-trois mille cinq cent soixante-deux (43.562) parts sociales de catégorie A.7; quarante-trois mille cinq cent soixante-deux (43.562) parts sociales de catégorie A.8 et quarante-trois mille cinq cent soixante-deux (43.562) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par Baupost Private Investments BVII-1, susmentionnée, pour le prix de cinq mille deux cent vingt-sept euros et cinquante cents (EUR 5.227,50), intégralement affecté au capital social de la Société.

5. Cent trente-quatre mille cinq cents (134.500) parts sociales de catégorie A.1; trente-trois mille six cent vingt-cinq (33.625) parts sociales de catégorie A.2; trente-trois mille six cent vingt-cinq (33.625) parts sociales de catégorie A.3; trente-trois mille six cent vingt-cinq (33.625) parts sociales de catégorie A.4; trente-trois mille six cent vingt-cinq (33.625) parts sociales de catégorie A.5; trente-trois mille six cent vingt-cinq (33.625) parts sociales de catégorie A.6; trente-trois mille six cent vingt-cinq (33.625) parts sociales de catégorie A.8 et trente-trois mille six cent vingt-cinq (33.625) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par HB Cayman, susmentionnée, pour le prix de quatre mille trente-cinq euros (EUR 4.035), intégralement affecté au capital social de la Société.

6. Soixante-dix-sept mille deux cent cinquante (77.250) parts sociales de catégorie A.1; dix-neuf mille trois cent seize (19.316) parts sociales de catégorie A.2; dix-neuf mille trois cent douze (19.312) parts sociales de catégorie A.3; dix-neuf mille trois cent douze (19.312) parts sociales de catégorie A.4; dix-neuf mille trois cent douze (19.312) parts sociales de catégorie A.5; dix-neuf mille trois cent douze (19.312) parts sociales de catégorie A.6; dix-neuf mille trois cent douze (19.312) parts sociales de catégorie A.7; dix-neuf mille trois cent douze (19.312) parts sociales de catégorie A.8 et dix-neuf mille trois cent douze (19.312) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par PB Cayman, susmentionnée, pour le prix de deux mille trois cent dix-sept euros et cinquante cents (EUR 2.317,50), intégralement affecté au capital social de la Société.

7. Quarante-neuf mille cinq cents (49.500) parts sociales de catégorie A.1; douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) parts sociales de catégorie A.2; douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) parts sociales de catégorie A.3; douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) parts sociales de catégorie A.4; douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) parts sociales de catégorie A.5; douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) parts sociales de catégorie A.6; douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) parts sociales de catégorie A.7; douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) parts sociales de catégorie A.8 et douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par Baupost Private Investments D-1, susmentionnée, pour le prix de quatre mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 4.375), intégralement affecté au capital social de la Société.

(12.375) parts sociales de catégorie A.8 et douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par YB Cayman, susmentionnée, pour le prix de mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.485), intégralement affecté au capital social de la Société.

8. Cent trente-six mille sept cent cinquante (136.750) parts sociales de catégorie A.1; trente-quatre mille cent quatre-vingt-onze (34.191) parts sociales de catégorie A.2; trente-quatre mille cent quatre-vingt-sept (34.187) parts sociales de la catégorie A.3; trente-quatre mille cent quatre-vingt-sept (34.187) parts sociales de catégorie A.4; trente-quatre mille cent quatre-vingt-sept (34.187) parts sociales de catégorie A.5; trente-quatre mille cent quatre-vingt-sept (34.187) parts sociales de catégorie A.6; trente-quatre mille cent quatre-vingt-sept (34.187) parts sociales de catégorie A.7; trente-quatre mille cent quatre-vingt-sept (34.187) parts sociales de catégorie A.8 et trente-quatre mille cent quatre-vingt-sept (34.187) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par BVP-I Cayman XI, susmentionnée, pour le prix de quatre mille cent deux euros et cinquante cents (EUR 4.102,50), intégralement affecté au capital social de la Société.

9. Soixante-sept mille sept cent cinquante (67.750) parts sociales de catégorie A.1; seize mille neuf cent quarante et une (16.941) parts sociales de catégorie A.2; seize mille neuf cent trente-sept (16.937) parts sociales de catégorie A.3; seize mille neuf cent trente-sept (16.937) parts sociales de catégorie A.4; seize mille neuf cent trente-sept (16.937) parts sociales de catégorie A.5; seize mille neuf cent trente-sept (16.937) parts sociales de catégorie A.6; seize mille neuf cent trente-sept (16.937) parts sociales de catégorie A.7; seize mille neuf cent trente-sept (16.937) parts sociales de catégorie A.8 et seize mille neuf cent trente-sept (16.937) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par BVP-III Cayman XI, susmentionnée, pour le prix de deux mille trente-deux euros et cinquante cents (EUR 2.032,50), intégralement affecté au capital social de la Société.

10. Un million trois mille sept cent cinquante (1.003.750) parts sociales de catégorie A.1; deux cent cinquante mille neuf cent quarante et une (250.941) parts sociales de catégorie A.2; deux cent cinquante mille neuf cent trente-sept (250.937) parts sociales de catégorie A.3; deux cent cinquante mille neuf cent trente-sept (250.937) parts sociales de catégorie A.4; deux cent cinquante mille neuf cent trente-sept (250.937) parts sociales de catégorie A.5; deux cent cinquante mille neuf cent trente-sept (250.937) parts sociales de catégorie A.6; deux cent cinquante mille neuf cent trente-sept (250.937) parts sociales de catégorie A.7; deux cent cinquante mille neuf cent trente-sept (250.937) parts sociales de catégorie A.8 et deux cent cinquante mille neuf cent trente-sept (250.937) parts sociales de catégorie A.9 ont été souscrites par BVP-IV Cayman IX, susmentionnée, pour le prix de trente mille cent douze euros et cinquante cents (EUR 30.112,50), intégralement affecté au capital social de la Société.

11. Un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie B ont été souscrites par Malubesa, susmentionnée, pour le prix d'un million cinq cent trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 1.531.250), affecté au capital social de la Société pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et un montant d'un million cinq cent dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 1.518.750) à la prime d'émission.

Les parts sociales ainsi souscrites par les associés mentionnés aux paragraphes un (1) à onze (11) ont été intégralement payées par un apport en numéraire d'un million six cent six mille deux cent cinquante euros (EUR 1.606.250). Le montant d'un million six cent six mille deux cent cinquante euros (EUR 1.606.250) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

La contribution totale d'un montant d'un million six cent six mille deux cent cinquante euros (EUR 1.606.250) consiste en quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) pour le capital social et un million cinq cent dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 1.518.750) pour la prime d'émission.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide la refonte complète des statuts de la Société qui seront désormais rédigés comme suit:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination FerrocarrilBP1 S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), les présents statuts ainsi que par toute convention entre les associés telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société ne peut agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini par la loi du 12 juillet 2013 relative aux Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut exercer aucune activité qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. La Société ne peut notamment pas commercialiser activement (directement ou indirectement) ses Parts Sociales ou autres valeurs mobilières auprès d'investisseurs.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et avec ou sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000), représenté par (i) huit millions sept cent cinquante mille (8.750.000) Parts Sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), subdivisées en trois millions sept cent cinquante mille (3.750.000) Parts Sociales de catégorie A.1 (les «Parts Sociales de Tranche A.1»), six cent vingt-cinq mille vingt et une (625.021) Parts Sociales de catégorie A.2 (les «Parts Sociales de Tranche A.2»), six cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (624.997) Parts Sociales de catégorie A.3 (les «Parts Sociales de Tranche A.3»), six cent vingt quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (624.997) Parts Sociales de catégorie A.4 (les «Parts Sociales de Tranche A.4»), six cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (624.997) Parts Sociales de catégorie A.5 (les «Parts Sociales de Tranche A.5»), six cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (624.997) Parts Sociales de catégorie A.6 (les «Parts Sociales de Tranche A.6»), six cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (624.997) Parts Sociales de catégorie A.7 (les «Parts Sociales de Tranche A.7»), six cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (624.997) Parts Sociales de catégorie A.8 (les «Parts Sociales de Tranche A.8») et six cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (624.997) Parts Sociales de catégorie A.9 (les «Parts Sociales de Tranche A.9») et (ii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

5.2 Chaque part sociale est assortie d'un droit d'un vote à chaque assemblée générale des associés ordinaire ou extraordinaire.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B ne pourront être converties en d'autres catégories de Parts Sociales.

6.6 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales.

6.7 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation d'une Tranche, en totalité mais pas partiellement, consistant en le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises au sein de cette Tranche, tel qu'il peut être décidé par le conseil de gérance à tout moment, conformément à une convention entre les associés, le cas échéant, et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société.

6.8 La Tranche concernée devra être rachetée et annulée à un prix total équivalent à la valeur de marché de cette Tranche (le «Montant de l'Annulation»), telle que définie à l'article 6.11 ci-dessous.

6.9 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Tranche (dans l'ordre prévu par l'article 6.14), cette Tranche donnera droit aux détenteurs de ces Parts Sociales, au prorata de leur participation dans cette Tranche, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales des Tranches rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Tranche concernée, détenue et annulée.

6.10 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.11 Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des Tranches concernées. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Tranche correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) des Tranches correspondantes au moment de l'annulation desdites Tranches à moins d'une décision contraire du conseil de gérance pour autant que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation.

6.12 Le Montant Disponible signifie (i) le montant total du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté), augmenté de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Tranche concernée à annuler, mais diminué par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toute somme à placer en réserves non-distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts, chaque fois qu'indiqué dans les comptes intermédiaires applicables et (iii) tous dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué par ces derniers (afin d'écartier tout doute, sans double comptage) (ii) dans la mesure où l'associé détenteur de la Tranche de Parts Sociales applicable aurait eu le droit de bénéficier de distributions de dividendes, conformément à l'article 21 des présents statuts, de sorte que: $MD = (BN + B + RC) - (P + RL + DL)$. Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable; RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la Tranche à annuler; P = toute perte (en ce compris les pertes reportées); RL = toute somme à placer en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué.

6.13 Une fois que les Parts Sociales des Tranches concernées auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

6.14 Les Parts Sociales de Catégorie A devront être rachetées dans l'ordre alphanumérique inverse des Tranches, en commençant par les Parts Sociales de Tranche A.9.

6.15 Les Parts Sociales suivantes d'une Tranche spécifique ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Tranche précédente auront été intégralement rachetées. Pour chaque Part Sociale d'une Tranche pouvant être rachetées selon les règles prévues au présent article 6, il sera ci-après fait référence aux «Parts Sociales de Catégorie A Concernées».

Art. 7. Registre des Parts Sociales - Transfert des Parts Sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés sous réserve des dispositions de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

7.4 Inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social et sous réserve des dispositions de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

7.5 Toute cession de Parts Sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les Parts Sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à la majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les Parts Sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale des associés, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales des associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la loi ou par toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre, les décisions collectives des associés de la Société, ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance composé de deux (2) gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et deux (2) gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

13.2 Toute référence faite aux «gérants» ci-après devra être entendue comme une référence aux Gérants de Catégorie A et/ou Gérants de Catégorie B, selon le contexte et le cas échéant. Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au gérant unique.

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4 Le conseil de gérance doit respecter toutes conditions posées pour l'approbation par les Associés Majoritaires de tous points prévus dans toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société et conformément aux dispositions de toute convention entre les associés telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

14.3 Lorsqu'une entité juridique est nommée en qualité de gérant de la Société, cette entité juridique désigne une personne physique comme représentant qui devra, lorsque celui-ci agit au sein du conseil de gérance, exercer ses fonctions au nom et pour le compte de l'entité juridique. Ce représentant pourra être remplacé par une autre personne physique comme suppléant pour toute réunion du conseil si ce suppléant a été approuvé par tous les autres membres du conseil avant ladite réunion. Afin d'écartier tout doute, la nomination du représentant n'affectera et n'impactera pas les relations de la Société vis-à-vis des tiers et, en particulier, l'article 19 des présents statuts.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé, conformément aux dispositions de toute convention entre les associés, modifiées ou remplacées de temps à autre, par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B présents ou représentés sous réserve de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire et le secrétaire (le cas échéant), ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président, ou par un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B, ou (ii) par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pourcent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pourcent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts ainsi que par toute convention entre les associés telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

21.6 De tous les montants distribués, (i) les Parts Sociales de Catégorie B devront recevoir le montant attribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B en conformité avec toute convention entre les associés, et (ii) les Parts Sociales de Catégorie A devront recevoir le montant attribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A en conformité avec toute convention entre les associés, réparti comme suit:

i. les Parts Sociales de Tranche A.9 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pourcent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.9 émises par la Société;

ii. les Parts Sociales de Tranche A.8 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pourcent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.8 émises par la Société;

iii. les Parts Sociales de Tranche A.7 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pourcent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.7 émises par la Société;

iv. les Parts Sociales de Tranche A.6 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.6 émises par la Société;

v. les Parts Sociales de Tranche A.5 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pourcent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.5 émises par la Société;

vi. les Parts Sociales de Tranche A.4 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.4 émises par la Société;

vii. les Parts Sociales de Tranche A.3 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pourcent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.3 émises par la Société;

viii. les Parts Sociales de Tranche A.2 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.2 émises par la Société;

ix. les Parts Sociales de Tranche A.1 donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Tranche A.1 émises par la Société;

chacune d'entre elles aussi longtemps qu'elles existeront, et

x. le solde sera distribué proportionnellement aux Parts Sociales de Catégorie A Concernés.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués en conformité avec l'article 21 ci-dessus. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts et en conformité avec toute convention entre les associés, en tant que celle-ci pourra être modifiée ou remplacée de temps à autre.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui

fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec l'article 21 ci-dessus.

G. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi. En cas de conflit entre les stipulations des présents statuts et de toute convention entre les associés, telle que modifiée de temps à autre, les stipulations de ladite convention entre les associés prévaudront inter partes dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise.

Art. 25. Définitions. Sauf stipulation contraire, les termes en majuscules utilisés dans les présents statuts auront le sens qui leur est attribué ci-dessous:

«Associés Majoritaires» désigne toutes Personnes détenant, individuellement ou collectivement, plus de cinquante pourcent (50%) des Parts Sociales.

«Loi» a le sens qui lui est attribué à l'article 1 des présents statuts.

«Montant Disponible» a le sens qui lui est attribué à l'article 6.12 des présents statuts.

«Montant Total de l'Annulation» a le sens qui lui est attribué à l'article 6.4 de ces statuts.

«Parts Sociales» a le sens qui lui est attribué à l'article 5.1 des présents statuts.

«Parts Sociales de Catégorie A» a le sens qui lui est attribué à l'article 5.1 des présents statuts.

«Parts Sociales de Catégorie B» a le sens qui lui est attribué à l'article 5.1 des présents statuts.

«Parts Sociales de Catégorie A Concernées» a le sens qui lui est attribué à l'article 6.15.

«Personne» désigne toute personne physique présente ou future ou toute société, association, partenariat, co-entreprise, société à responsabilité limitée, société par action ou un autre partenariat, société fiduciaire, fiducie, institution, société en nom collectif, société à responsabilité limitée, entité d'affaires ou gouvernement ou toute agence gouvernementale ou ses subdivisions politiques.

«Société» a le sens qui lui est attribué à l'article 1 des présents statuts.

«Tranches» désigne les Parts Sociales de Tranche A.1, les Parts Sociales de Tranche A.2, les Parts Sociales de Tranche A.3, les Parts Sociales de Tranche A.4, les Parts Sociales de Tranche A.5, les Parts Sociales de Tranche A.6, les Parts Sociales de Tranche A.7, les Parts Sociales de Tranche A.8 et les Parts Sociales de Tranche A.9 et le terme «Tranche» désigne n'importe laquelle d'entre elles.

Cinquième résolution

Malubesa Holding & Management, S.L.U., une limited liability company existant sous les lois de l'Espagne, ayant son siège social au C/ Alcalá, 135,3°, 28009 Madrid, Espagne, avec le numéro d'identification fiscale B- 86201126, est nommée en tant que Gérant de Catégorie A de la Société pour une période illimitée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ deux mille neuf cents euros (2.900,- EUR).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom et résidence, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Kouider Huot de Saint Albin, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2014 LAC/2014/51947. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187559/1101.

(140210089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

European Retail Asset Management (ERAM) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.456.

Le bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014188244/9.

(140211101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Art Construct S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3920 Mondercange, 10, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.886.

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de novembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Filippo MILANO, ingénieur diplômé, né à Gioia del Colle (Italie), le 15 février 1986, demeurant à L-4993 Sanem, 19, rue Cité Schmiedenacht; et

2) Monsieur Roland BRUNETTI, ingénieur technicien, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 juillet 1969, demeurant à L-3830 Schiffflange, 57, rue des Fleurs.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée. "Art Construct S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3830 Schiffflange, 57, rue des Fleurs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 180886, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2924 du 20 novembre 2013;

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Schiffflange à L-3920 Mondercange, 10, rue d'Esch, et de modifier subséquemment l'article 4 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Mondercange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent vingt euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MILANO, R. BRUNETTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2014. LAC/2014/52750. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183120/43.

(140206042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.
